



Trousse pour le mois de la prévention de la fraude

Mars 2019

Personnes d'âge moyen

#DÉNONCERLAFRAUDE

LA FRAUDE : Identifiez-la. Éliminez-la. Signalez-la.



Table des matières

Introduction	---	3
Vidéos de la GRC	---	4
Vidéos de la PPO sur la prévention de la fraude	---	4
Vidéos du Bureau de la concurrence du Canada	---	4
Logo du CAFC	---	4
Calendrier des activités : Facebook et Twitter	---	5
Statistiques	---	6
Fraudes ciblant les personnes d'âge moyen	---	7
• Extorsion par téléphone – fraudes liées à l'ARC	---	7
• Stratagème de rencontre	---	8
• Investissements	---	8
• Achats en ligne et produits contrefaits	---	9
• Marchandise	---	10
• Offres de vacances	---	11

Introduction



En prévision du mois de la prévention de la fraude en mars, le Centre antifraude du Canada (CAFC) a préparé une trousse destinée au personnel de l'application de la loi qui s'en servira pour mieux sensibiliser le public et empêcher les Canadiens d'être victimes de fraude. Nous encourageons tout le personnel de l'application de la loi à ajouter le logo du CAFC, les coordonnées et les documents de référence contenus dans la présente trousse à leur site Web, à leurs publications écrites et à leurs plateformes de médias sociaux. Le CAFC publiera chaque jour des messages sur Facebook et Twitter (#FPM2018, #MPF2018) et participera à des séances de clavardage sur la fraude. Utilisez le mot-clic #fraudchat pour suivre la discussion.

Le CAFC est le dépôt central des données, des renseignements et de la documentation sur la fraude par marketing de masse au Canada. Le CAFC ne mène aucune enquête; en revanche, il apporte une aide précieuse aux organismes d'application de la loi du monde entier en faisant des rapprochements entre des affaires en apparence non liées. Les victimes qui signalent une fraude au CAFC devraient aussi faire un signalement directement au service de police local compétent. Les renseignements que vous fournissez peuvent être la pièce manquante du casse-tête.

En français : <http://www.antifraudcentre-centreantifraude.ca/reportincident-signalerincident/index-fra.htm>

En anglais : <http://www.antifraudcentre-centreantifraude.ca/reportincident-signalerincident/index-eng.htm>

Les questions et les commentaires sur le mois de la prévention de la fraude sont toujours les bienvenus.

Merci.

L'équipe de prévention de la fraude du CAFC



Twitter : [@antifraudecan](https://twitter.com/antifraudecan)

Facebook : [Centre antifraude du Canada](https://www.facebook.com/Centreantifraude)

La présente trousse comprend :



1) Vidéos de la GRC

- **Le visage de la fraude** (YouTube)
<https://www.youtube.com/watch?v=cXXP35rICQY>
- **Le cri du cœur des victimes** : Stratagème de rencontre (YouTube)
<https://www.youtube.com/watch?v=blyhHl8rc7g>
- **Télémarketing frauduleux** : L'envers du décor (YouTube)
<https://www.youtube.com/watch?v=t7bhQJkelEg> (vidéo en anglais avec sous-titres en français)

2) Vidéos de la Police provinciale de l'Ontario (PPO) sur la prévention de la fraude

Ces vidéos où l'on présente plusieurs types de fraudes mettent en vedette des employés et des bénévoles du CAFC. Les vidéos sont disponibles dans les deux langues officielles.

- Français (YouTube)
<https://www.youtube.com/user/OPPCorpCommfr/search?query=scam>
- Anglais (YouTube)
<https://www.youtube.com/user/OPPCorpComm/search?query=scam>

3) Vidéos du Bureau de la concurrence du Canada sur la prévention de la fraude

Il y a diverses formes de fraude par marketing de masse. Les vidéos ci-après décrivent leur fonctionnement et la façon d'éviter d'en être victime. Les vidéos sont disponibles dans les deux langues officielles.

- Français : <http://www.bureaudelaconcurrence.gc.ca/eic/site/cb-bc.nsf/fra/03809.html#tab2>
- Anglais : <http://www.competitionbureau.gc.ca/eic/site/cb-bc.nsf/eng/03809.html#tab2>

4) Logo du CAFC



5) Calendrier des activités : « Fraude de la journée » sur Facebook et Twitter



Chaque jour en mars, le CAFC publiera sur Facebook et Twitter un message sur une fraude en particulier. Le message contiendra un lien direct au site Web du CAFC (l'information est disponible dans les deux langues officielles).

Se reporter au calendrier ci-dessous. La semaine 3 sera consacrée aux escroqueries ciblant les personnes d'âge moyen.

Mars 2019

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
					1 Facebook et Twitter Importance du signalement des fraudes	2
3	4 Facebook et Twitter Vente de marchandises Bulletin Prêts	5 Facebook et Twitter Hameçonnage	6 Facebook et Twitter Renseignements personnels	7 Facebook et Twitter Prêt	8 Facebook et Twitter Emploi	9
10	11 Facebook et Twitter Extorsion Bulletin Extorsion	12 Facebook et Twitter Stratagème de rencontre	13 Facebook et Twitter Investissements	14 Facebook et Twitter Marchandise (contrefaite)	15 Facebook et Twitter Offres de vacances	16
17	18 Facebook et Twitter Stratagème du besoin urgent d'argent Bulletin Service	19 Facebook et Twitter Prix	20 Facebook et Twitter Service de soutien	21 Facebook et Twitter Faux inspecteur de banque	22 Facebook et Twitter Récupération d'argent	23
24	25 Facebook et Twitter Fraudes électroniques Bulletin Fraude sans carte	26 Facebook et Twitter Fraudes sans carte	27 Facebook et Twitter Subvention	28 Facebook et Twitter Annuaire	29 Facebook et Twitter Harponnage	30

Twitter : [@antifraudecan](https://twitter.com/antifraudecan)

Facebook : [Centre antifraude du Canada](https://www.facebook.com/centreantifraude)

6) Statistiques



En 2018, le CAFC a reçu 59 009 plaintes de fraude d'entreprises et de consommateurs canadiens. Les pertes financières totales se chiffraient à 97 654 160,35 \$. Les dix fraudes touchant les personnes d'âge moyen les plus signalées au cours de cette période figurent dans la liste ci-dessous.

Les dix fraudes touchant les personnes d'âge moyen les plus signalées d'après les plaintes reçues en 2018 :

Type de plainte	N ^{bre} de plaintes	N ^{bre} de victimes	Pertes (en \$)
Extorsion	12 964	888	6 387 477,67 \$
Hameçonnage	2 783	918	39 937,43 \$
Renseignements personnels	2 123	1 290	1 042 659,09 \$
Escroqueries de services	1 700	762	1 971 270,24 \$
Marchandises	1 079	754	990 863,56 \$
Vente de marchandises	742	466	325 987,58 \$
Emploi	654	183	1 124 326,93 \$
Stratagèmes de rencontre	570	370	12 588 723,90 \$
Marchandises contrefaites	538	518	117 687,56 \$
Prix gagné	461	108	145 741,86 \$



Les dix fraudes touchant les personnes d'âge moyen les plus signalées d'après les pertes financières, en 2018 :



Type de plainte	N ^{bre} de plaintes	N ^{bre} de victimes	Pertes (en \$)
Stratagèmes de rencontre	570	370	12 588 723,90 \$
Extorsion	12 964	888	6 387 477,67 \$
Investissements	120	80	4 925 095,41 \$
Escroqueries de services	1 700	762	1 971 270,24 \$
Emploi	654	183	1 124 326,93 \$
Renseignements personnels	2 123	1 290	1 042 659,09 \$
Marchandises	1 079	754	990 863,56 \$
Revente frauduleuse de multipropriétés	22	16	601 044,87 \$
Prêt	352	225	598 277,83 \$
Faux inspecteur de banque	142	37	373 219,39 \$

→ Moins de **5 %** des victimes de fraude font un signalement au CAFC.

7) Avis de fraude/Bulletins



Vous trouverez ci-dessous quelques fraudes courantes ciblant les personnes d'âge moyen, fraudes auxquelles sera consacrée la troisième semaine du mois de la prévention de la fraude (du 11 au 15 mars).

Lundi 11 mars 2019 – Fraudes ciblant les personnes d'âge moyen
Bulletin : Extorsion

Extorsion par téléphone – fraudes liées à l'ARC

Les fraudeurs téléphonent aux victimes et se font passer pour des représentants de l'Agence du revenu du Canada (ARC). Ils prétendent qu'une récente vérification a révélé des erreurs dans des déclarations de revenus antérieures et qu'un remboursement doit être effectué immédiatement. Ils menacent les victimes en leur disant que si elles ne payent pas, elles risquent de devoir payer des frais additionnels ou purger une peine d'emprisonnement. Les fraudeurs demandent souvent que le paiement soit effectué par l'intermédiaire d'une entreprise de transfert de fonds ou au moyen de cartes prépayées ou de chèques-cadeaux (iTunes).



Indices – Comment vous protéger

- Communiquez avec l'ARC pour confirmer que vous devez de l'impôt ou que vous avez droit à un remboursement.
- Ne fournissez jamais de renseignements personnels lorsque vous recevez un appel.
- Demandez le nom de votre interlocuteur, consignez l'information et renseignez-vous.
- L'ARC n'exigera jamais qu'un paiement soit effectué par l'intermédiaire d'une entreprise de transfert de fonds ou au moyen de cartes-cadeaux iTunes.
- Si vous avez donné des renseignements personnels, communiquez avec Equifax et Trans Union pour qu'on ajoute une alerte à la fraude à votre compte.
- Si vous avez donné des renseignements bancaires aux fraudeurs, communiquez avec votre institution financière pour qu'on ajoute une alerte à la fraude à votre compte.
- Pour obtenir de plus amples renseignements sur les fraudes liées à l'ARC :
<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/nouvelles/salle-presse/conseils-fiscaux/conseils-fiscaux-2018/quoi-attendre-arc-communique-avec-vous.html>

Stratagème de rencontre



De plus en plus de personnes cherchent à trouver l'amour ou de la compagnie sur Internet. Malheureusement, les fraudeurs le savent et utilisent tous les types de sites de rencontre et de réseautage social pour faire des victimes.



Le fraudeur gagne la confiance de la victime en faisant montre d'affection. Il communique avec elle par téléphone, par Skype et par courriel pendant des mois s'il le faut pour établir cette confiance. Le fraudeur affirme souvent travailler à l'étranger, généralement dans une entreprise lucrative. Au bout d'un certain temps, le fraudeur veut rencontrer la victime en personne. Le moment venu, il informe la victime qu'il ne peut pas payer les frais de voyage et il lui demande de l'argent pour les régler. D'autres scénarios possibles : le fraudeur prétend qu'il y a une urgence médicale pour un membre malade de sa famille et demande de l'argent pour payer les frais médicaux.

Indices – Comment vous protéger

- Les fraudeurs veulent établir une relation rapidement. Montrez-vous prudent lorsqu'une personne que vous n'avez pas rencontrée affirme être tombée amoureuse de vous.
- Méfiez-vous si la personne prétend travailler dans un domaine lucratif, mais doit emprunter de l'argent pour payer ses factures et ses dépenses.
- Montrez-vous prudent lorsque vous communiquez avec une personne qui prétend habiter près de chez vous et travailler à l'étranger.
- Vous ne devez en aucun cas déposer des chèques de la personne ni lui envoyer de l'argent!

Investissements

Il s'agit de possibilités d'investissement fausses, trompeuses ou frauduleuses, souvent assorties d'un rendement monétaire plus élevé que la normale, et dans lesquelles les victimes perdent une bonne partie ou la totalité de leur argent. L'une des arnaques d'investissement les plus courantes est celle des « options binaires ». Comme les jeux de hasard, les options binaires reposent sur un pari. Des mises « tout ou rien » sont investies en fonction du



rendement d'un actif dans un certain laps de temps. Il peut s'agir d'une action, d'une devise ou d'une marchandise.

Les sites Web visent à inciter les utilisateurs à négocier des options binaires en leur offrant des taux de rendement élevés et en prétendant être sans risque. Au début, l'investisseur constate un gain virtuel, mais il ne peut pas y avoir accès puisqu'il n'existe pas. Actuellement, aucune entreprise n'est autorisée à offrir ou à vendre des options binaires au Canada, ni inscrite à cette fin.



Les investisseurs qui achètent des options binaires pourraient être victimes de vol d'identité et subir d'importantes pertes financières.

Indices – Comment vous protéger

- Méfiez-vous lorsqu'on vous demande de fournir des renseignements personnels ou relatifs à une carte de crédit par téléphone ou par Internet.
- Prenez les précautions voulues; faites des recherches sur la possibilité d'investissement et obtenez les conseils d'une tierce partie indépendante ainsi que de l'organisme de réglementation de votre province.
- Avant d'investir, renseignez-vous sur l'investissement. Vérifiez l'inscription et les antécédents disciplinaires de la société.
- Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) encouragent tous les investisseurs à visiter le site Web www.sontilsinscrits.ca.

Achats en ligne et produits contrefaits

Les Canadiens doivent se montrer prudents au moment de faire des achats en ligne. On les encourage à bien lire les commentaires sur les vendeurs et à faire affaire avec des entreprises ou des particuliers qu'ils connaissent de réputation ou par expérience. Si l'acheteur ne connaît pas un vendeur en particulier, il devrait vérifier lui-même son identité. En général, si le prix demandé semble trop bon pour être vrai, il s'agit d'une arnaque.

Les faussaires sont devenus très efficaces pour créer des sites Web qui ressemblent fidèlement à ceux des fabricants légitimes. Les produits contrefaits sont de qualité bien inférieure et dans bien des cas, ils peuvent être très dangereux pour la santé des consommateurs. Par exemple, certains manteaux contrefaits contiennent des bactéries, des champignons et de la moisissure.



Il faut toujours faire des vérifications et effectuer des recherches rigoureuses sur un magasin en ligne ou un site Web avant de faire un achat. Assurez-vous qu'il s'agit effectivement du fabricant légitime et vérifiez si des avertissements de contrefaçon sont publiés sur son site Web.



Indices – Comment vous protéger

- Assurez-vous qu'il s'agit d'un fabricant légitime et cherchez des mises en garde en ligne.
- Utilisez une carte de crédit lorsque vous achetez en ligne, car une protection est offerte aux clients et ils pourraient même être remboursés.
- Examinez le site Web rigoureusement. Les faux sites Web contiennent souvent des fautes d'orthographe et de grammaire.
- Les fabricants en ligne emploient généralement leur propre compte de courriel. Si un compte Gmail, Hotmail ou Yahoo figure dans les coordonnées d'un fabricant, il faut se méfier.

Marchandise

Les victimes de ces fraudes ne reçoivent pas la marchandise achetée à partir des petites annonces publiées sur Internet, sur des sites de vente aux enchères, par catalogue ou par commande postale. Ces fraudes peuvent varier selon ce que le consommateur achète. Les variantes les plus courantes sont celles des chiots à donner, des logements à louer et des véhicules automobiles à vendre.



Chiots à donner : Dans ces petites annonces, on cible les amateurs de chiens à qui l'on promet un chiot, mais seulement lorsqu'ils auront réglé tous les frais exigés. Le fraudeur indique qu'il a déménagé récemment et qu'il donne son chien. L'arnaque? L'acheteur doit payer les frais d'expédition, d'assurance, de douanes, etc.



Logements à louer : Le fraudeur publie de fausses annonces pour la location de logements dont le loyer est réduit. La victime qui communique avec le « propriétaire » doit fournir un dépôt pour la location (souvent par virement électronique). La victime qui se rend sur place pour voir le logement pourrait découvrir que celui-ci est à vendre et que le fraudeur a copié les photos et les détails de la description de la propriété.

Véhicules automobiles à vendre : Le fraudeur publie des annonces pour la vente de véhicules à un prix inférieur à leur valeur. Il prétend généralement se trouver à l'étranger et indique qu'un tiers s'occupera d'expédier le véhicule et que celui-ci retiendra les fonds jusqu'à la livraison du véhicule. La voiture n'est jamais livrée et l'argent est perdu.



Indices – Comment vous protéger

- Lorsque vous cherchez un logement à louer, rendez-vous à l'adresse indiquée. Prenez un rendez-vous pour le visiter et confirmer qu'il est libre.
- Limitez les risques et achetez de la marchandise de vendeurs locaux. Examinez la marchandise en personne pour valider la vente.
- Faites des recherches dans les sources ouvertes sur le vendeur pour voir si d'autres personnes ont signalé qu'il s'agit d'une arnaque.
- Il faut connaître le prix moyen demandé. Si le prix est trop bas, il s'agit probablement d'une arnaque.
- N'envoyez jamais d'argent à des inconnus. Réduisez le risque d'être victime de fraude.

Offres de vacances

La victime reçoit à l'improviste un appel, souvent automatisé, lui annonçant qu'elle a gagné des vacances gratuites ou à rabais. Les fraudeurs utilisent des noms de compagnie comme Expedia, Air Canada, Transat, West Jet et autres. Si la victime poursuit l'appel, on lui demande de fournir des renseignements personnels afin de réserver le voyage. Elle doit fournir un numéro de carte de crédit pour faire un dépôt ou un paiement comme garantie. La victime obtient un voyage de qualité inférieure à un prix plus élevé ou elle ne reçoit rien du tout.

Autre scénario possible : la revente de billets d'avion. Le fraudeur cherche ici à vendre un forfait vacances sur un site de petites annonces en ligne. La victime communique avec le vendeur et accepte d'acheter le forfait vacances, qui peut comprendre les billets d'avion et l'hébergement. Le fraudeur insiste pour que l'acheteur paie en entier avant que les billets soient transférés à son nom. Ce que la victime ne sait pas, c'est que les billets (achetés de manière frauduleuse) sont faux ou ne sont pas valides et seront refusés à la porte d'embarquement. Toute personne qui achète un billet pouvant être revendu peut être victime de cette arnaque.



Indices – Comment vous protéger



- Méfiez-vous des appels non sollicités où l'on vous informe que vous avez gagné un concours auquel vous n'avez pas participé.
- Ne donnez pas de renseignements personnels ou relatifs à des cartes de paiement lorsque vous recevez des appels non sollicités.
- Vérifiez l'offre qu'on vous présente.
- Achetez vos billets auprès d'entreprises ou par l'entremise de revendeurs légitimes.



Si vous croyez avoir été victime de fraude ou si vous connaissez une personne qui a été victime de fraude, veuillez communiquer avec le Centre antifraude du Canada au 1-888-495-8501 ou signalez-la au moyen du Système de signalement des fraudes en ligne à l'adresse suivante : <http://www.antifraudcentre-centreantifraude.ca/reportincident-signalerincident/index-fra.htm>.